

La Marine doit-elle se doter d'une expertise en matière d'action civilo-militaire ? Le cas de la réhabilitation d'un port civil dans un pays en sortie de crise

Titre(s) : La Marine doit-elle se doter d'une expertise en matière d'action civilo-militaire ? Le cas de la réhabilitation d'un port civil dans un pays en sortie de crise / C2SD

Auteur(s) : C2SD

Editeur, producteur : DL 2005 CENTRE D'ETUDE EN SCIENCES SOCIALES DE LA DEFENSE

Description matérielle : 225 p

Résumé ou extrait : Ce rapport analyse la perception et la doctrine de la Marine nationale en matière d'action civilo-militaire dans le domaine maritime et les moyens, qu'elle serait susceptible d'engager lors de telles missions. La réhabilitation du port irakien de Umm Qasr est ainsi pris comme exemple pour montrer les capacités et les limites d'un engagement français pendant la reconstruction d'une installation portuaire. Le n°76 des documents du C2SD reprend ce sujet.

Sujet(s) : MARINE DE GUERRE
MARINE NATIONALE
ACTION CIVILO-MILITAIRE
EMPLOI DES FORCES MARITIMES
INSTALLATION PORTUAIRE